

Intention

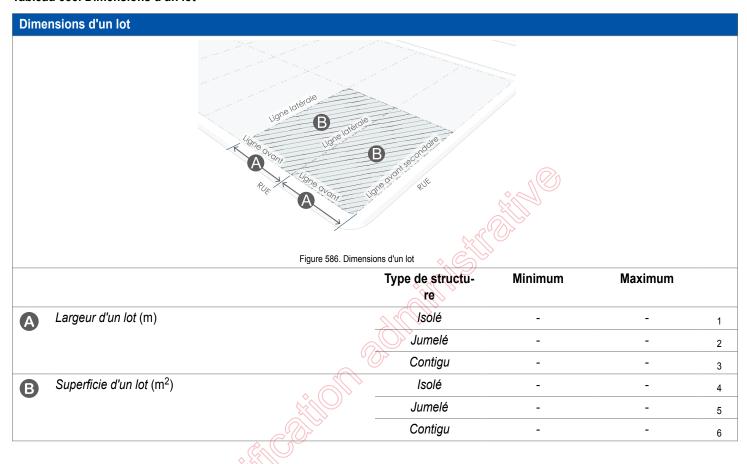
De la catégorie « SZD Secteur de zonage différé », le type de milieux SZD.5 est caractérisé par la présence de terrains de golf qui offrent une opportunité de développement ou de redéveloppement, mais pour lesquels la planification n'a pas encore été finalisée. Dans ce type de milieux, la réglementation applicable vise à favoriser une planification d'ensemble cohérente et répondant aux objectifs de la Ville en matière de développement durable. Ces sites sont assujettis à la procédure relative aux PAE. À cet effet, un PAE devra respecter les objectifs et critères prévus au chapitre 2 du titre 8 et faire l'objet d'une démarche de consultation publique. L'objectif est d'assurer le déploiement de quartiers exemplaires sur le territoire lavallois, en respectant et mettant en valeur les principales composantes naturelles du milieu.



Sous-section 1 Lotissement

1481. Les dispositions du tableau suivant s'appliquent à un lot dans le type de milieux SZD.5.

Tableau 585. Dimensions d'un lot

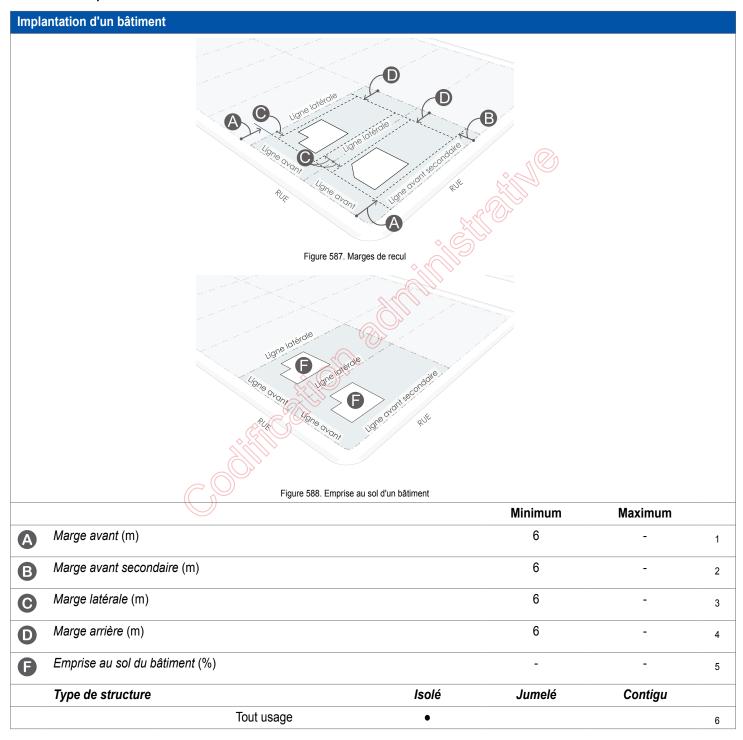




Sous-section 2 Implantation d'un bâtiment

1482. Les dispositions du tableau suivant s'appliquent à l'implantation d'un bâtiment principal dans le type de milieux SZD.5.

Tableau 586. Implantation d'un bâtiment

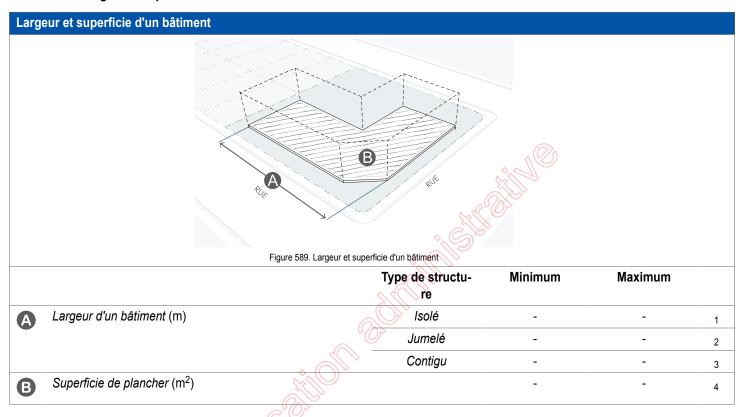




Sous-section 3 Architecture d'un bâtiment

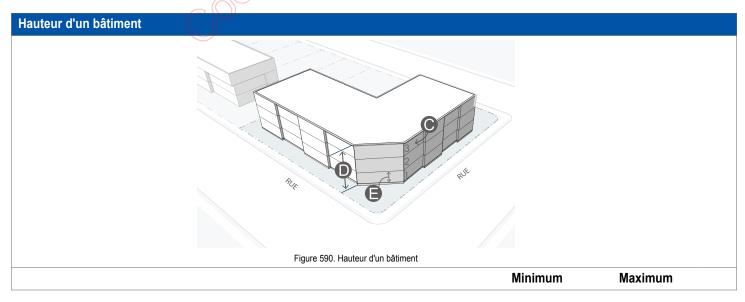
1483. Les dispositions du tableau suivant s'appliquent à la largeur et la superficie d'un bâtiment principal dans le type de milieux SZD.5.

Tableau 587. Largeur et superficie d'un bâtiment



1484. Les dispositions du tableau suivant s'appliquent à la hauteur d'un bâtiment principal dans le type de milieux SZD.5.

Tableau 588. Hauteur d'un bâtiment





Haut	Hauteur d'un bâtiment					
0	Nombre d'étages		1	2	1	
D	Hauteur d'un bâtiment (m)		-	-	2	
3	Hauteur d'un étage (m)	Rez-de-chaussée	-	-	3	

1485. Les dispositions du tableau suivant s'appliquent aux façades d'un bâtiment principal le type de milieux SZD.5.

Tableau 589. Façade

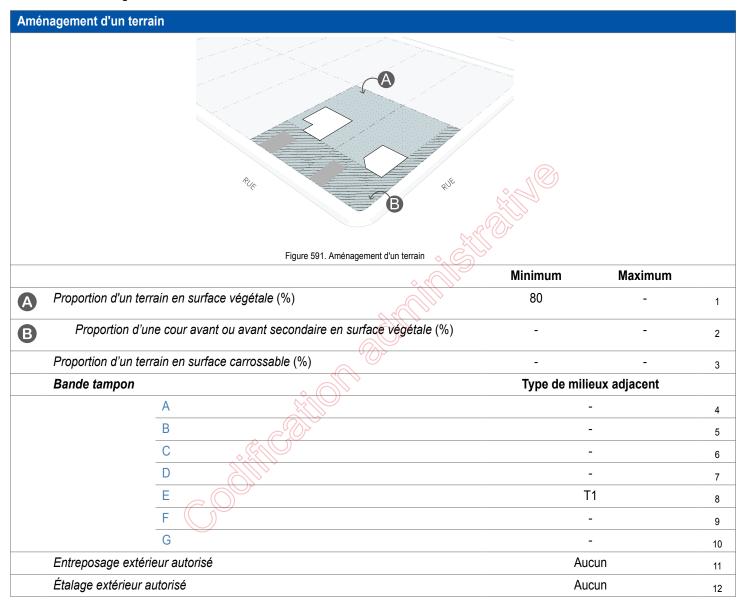
Façade		
Matériaux de revêtement autorisés	С	1



Sous-section 4 Aménagement d'un terrain

1486. Les dispositions du tableau suivant s'appliquent à l'aménagement d'un terrain dans le type de milieux SZD.5.

Tableau 590. Aménagement d'un terrain





Sous-section 5 Stationnement

1487. Les dispositions du tableau suivant s'appliquent aux entrées charretières et aux aires de stationnement sur un terrain dans le type de milieux SZD.5.

Tableau 591. Stationnement

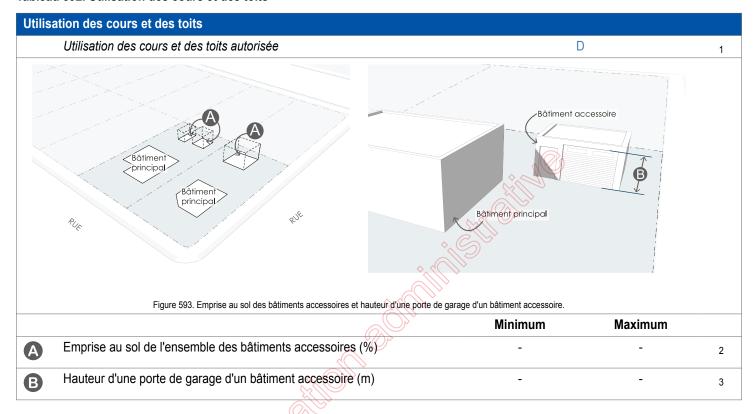
		Cour avant	Cour avant se- condaire	Cour latérale	Cour arrière	
Empl ment	lacement d'une aire de stationne- t	•	•	•	•	1
	Façade princ					
	RU	B				
		igure 592. Dimensions de l'	aire de stationnement	Minimum	Maximum	
Large		(B)	aire de stationnement	Minimum -	Maximum 6	
	F	(B)	aire de stationnement	-		
Nomi Usag	eur de l'entrée charretière (m) bre minimum de cases ge principal de la catégorie d'usa-	(B)	aire de stationnement	-	6	
Nomi Usag	eur de l'entrée charretière (m) bre minimum de cases ge principal de la catégorie d'usa-	igure 592. Dimensions de l'	aire de stationnement	-	6	;
Nomi Usag	eur de l'entrée charretière (m) bre minimum de cases ge principal de la catégorie d'usa- x Habitation (H)»	eigure 592. Dimensions de l'entre l'en	de 10 logements ou	-	6	
Nomi Usag	eur de l'entrée charretière (m) bre minimum de cases ge principal de la catégorie d'usa- x Habitation (H)»	Par logement Par chambre Pour visiteur (bât. o	de 10 logements ou	Mini	6	;
Nomi Usag ges «	eur de l'entrée charretière (m) bre minimum de cases ge principal de la catégorie d'usa- x Habitation (H)»	Par logement Par chambre Pour visiteur (bât. o	de 10 logements ou	Mini	6 mum - -	
Nomi Usag ges «	eur de l'entrée charretière (m) bre minimum de cases ge principal de la catégorie d'usa- x Habitation (H)»	Par logement Par chambre Pour visiteur (bât. o 10 chambres et plu Usage additionnel	de 10 logements ou us)	Mini	6 mum - -	



Sous-section 6 Utilisation des cours et des toits

1488. Les dispositions du tableau suivant s'appliquent à l'utilisation des cours et des toits autorisée dans le type de milieux SZD.5.

Tableau 592. Utilisation des cours et des toits





Sous-section 7 Affichage

1489. Les dispositions du tableau suivant s'appliquent à l'affichage autorisé dans le type de milieux SZD.5.

Tableau 593. Affichage

Affichage	
	Туре
Affichage autorisé	E 1





Sous-section 8 Usages et densité d'occupation

1490. Le tableau suivant indique les usages principaux autorisés ainsi que le nombre de logements autorisé pour un usage principal du groupe d'usages « Habitation (H1) » dans le type de milieux SZD.5.

Tableau 594.Usages

	Usages	
		1
A	Habitation (H1)	2
	Habitation de 1 logement	3
	Habitation de 2 ou 3 logements	4
	Habitation de 4 logements ou plus	5
B	Habitation collective (H2)	6
0	Habitation de chambre (H3)	7
D	Maison mobile (H4)	8
3	Bureau et administration (C1)	9
B	Commerce de services, de détail, d'hébergement, de restauration et de divertis- sement (C2)	10
G	Débit de boisson (C3)	11
	Commerce à incidence (C4)	12
0	Commerce et service relié à l'automobile (C5)	13
J	Poste d'essence et station de recharge (C6)	14
K	Commerce lourd (C7)	15
0	Établissement institutionnel et communautaire (P1)	16
M	Activité de rassemblement (P2)	17
N	Cimetière (P3)	18
0	Récréation extensive (R1)	19
P	Récréation intensive (R2)	20
	(art. 14	491)
Q	Golf (R3)	21
R	Artisanat et industrie légère (I1)	22
S	Entreposage, centre de distribution et commerce de gros (I2)	23



	Usages	
0	Industrie lourde (I3)	24
0	Industrie d'extraction (I4)	25
V	Équipement de service public léger (E1)	26
W	Équipement de service public contraignant (E2)	27
X	Culture (A1)	28
Y	Élevage (A2)	29
	A : Autorisé	
	C : Conditionnel	

CDU-1-1, a. 320 (2023-11-08);

1491. Seuls les usages principaux du sous-groupe d'usages « Récréation d'intensité modérée ou élevée (R2b) » du groupe d'usages « Récréation intensive (R2) » sont autorisés dans un type de milieux SZD.5.

